

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

Membres présents : B. BARDET, M. CANTIN, L. CARON, F. CHABERT, JP CORDENOD, JM CURNILLON, P. FAUVET, J. GAUGE, M. HARNAL, O. JOLY, R. MARECHAL, A. MONCEL, JL LEBOEUF, P. PARE, C. PUVILLAND, M. PUDDU, G. RAMAKERS, K SUTTER, JL REVEL, M. WIEL

Excusés : P. ROBIN, D. GOUDARD, F. MEUROU pouvoir donné à B. BARDET, E. STUTZ, Y. LAURENT

Absents : F. BOUDOURESQUE

Secrétaire de séance : G. RAMAKERS

Convocation et affichage : 17 septembre 2019

Approbation du dernier conseil municipal

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

Programme Local de l'Habitat

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) détermine les grands axes de travail pour la production et la rénovation de logements sur le territoire de la CA3B.

L'étude pour l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a été lancée en septembre 2017.

Un comité de pilotage associant les élus communautaires de la commission habitat, partenaires et acteurs de l'habitat (Direction Départementale des Territoires de l'Ain, Conseil Départemental de l'Ain, Action Logement,...) a été constitué afin de suivre et valider les différents travaux réalisés. Ce Comité de pilotage s'est réuni lors des étapes suivantes :

- le 15 mars 2018 pour la présentation du diagnostic du PLH ;
- le 11 octobre 2018 pour la présentation des orientations du PLH ;
- le 22 mai 2019 pour la présentation du programme d'actions du PLH.

Le projet PLH comprend :

- le diagnostic complet ainsi que sa synthèse ;
- les orientations stratégiques ;
- le programme d'actions ;
- une synthèse des orientations et des actions.

Il est précisé que les actions proposées, les interventions de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et les enveloppes budgétaires ont été estimées à partir de la connaissance actuelle des besoins, du contexte réglementaire et des interventions des partenaires institutionnels. Ces différents éléments sont susceptibles d'évoluer au cours des 6 années du PLH et le contenu du PLH pourra donc évoluer en conséquence.

Par ailleurs, les montants d'aides financières de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse présentés dans le programme d'actions sont prévisionnels et seront précisés pour chaque action par une délibération du Conseil Communautaire.

Sur la base de ce programme de 20 actions, le budget prévisionnel de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse sera d'environ 19,23 M€ sur la durée du PLH, soit 3,21 M€ par an et un ratio moyen annuel de 23,62 € par habitant.

Toutefois, compte tenu de la montée en puissance des actions liée au temps d'études et de démarrage, on peut prévoir un investissement moins important pour les premières années.

Au regard de l'article L302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, le calendrier relatif à l'approbation du PLH est le suivant :

- Arrêt du projet de PLH par le Conseil communautaire du 1er juillet 2019 ;
- Avis des communes et du SCOT (délai de deux mois pour faire connaître leur avis) en juillet-août-septembre ;
- Après réception des avis précités, nouvelle délibération du Conseil Communautaire sur le projet de PLH et transmission au Préfet en septembre ;
- Passage en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement en septembre-octobre ;
- Adoption du PLH prévue en décembre 2019 pour une mise en place de 2020 à 2025.

Sur le territoire de la commune de Val-Revermont, le PLH préconise la production de 188 nouveaux logements + 47 à produire en dents creuses (densification) + 24 à sortir de vacance. Ces préconisations seront prises en compte dans le cadre de la révision du PLU

Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le projet de PLH arrêté en Conseil communautaire du 1er juillet 2019.

Le PLH n'appelle aucune remarque et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable.

Convention avec le SIEA pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE)

Le dispositif des CEE repose sur une obligation de réalisation d'économie d'énergie, imposée par l'Etat, aux fournisseurs d'énergie. Dans le cadre d'opérations potentiellement génératrices de CEE, la collecte et la valorisation des CEE peuvent être assurées par le SIEA. Dans ce cadre une convention doit être signée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte les dispositions par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des CEE issues d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financières des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production conformément à l'article VIII de la convention
- Autorise Madame le maire à signer la convention de collecte et de valorisation des CEE concernés et de toutes pièces concernant ce service

- S'engage à transmettre les documents liés à la mission de collecte et de valorisation
- S'engage à informer le SIEA de l'état d'avancement des travaux.

Répartition du Fonds National de Péréquation des ressources

La loi de finances pour 2012 a instauré un Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) auquel la CA3B et ses communes membres contribuent par un prélèvement de leurs recettes fiscales. La répartition de droit commun du FPIC 2019 conduit à une contribution de 68 236 € pour la CA3B et de 119 694 € pour les communes membres.

Lors du conseil communautaire du 1^{er} juillet dernier, il a été proposé d'adopter, comme pour les années 2017 et 2018 et comme prévu dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité, un mode de répartition dérogatoire « libre » du FPIC, avec une prise en charge par la Communauté d'Agglomération de la totalité du solde de la contribution de l'ensemble intercommunal soit 187 930 €.

Cette répartition dérogatoire dite « libre » n'a pas été adoptée par le conseil de communauté à **l'unanimité**, mais à la majorité des suffrages exprimés (un seul vote contre). En conséquence et en vertu de l'article L.2336-3 (2° du II) du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque conseil municipal doit délibérer pour approuver cette répartition dérogatoire « libre ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve cette répartition dérogatoire, à l'unanimité

Indemnité horaires pour travaux supplémentaires

D'une manière générale, les heures supplémentaires ou complémentaires effectuées par les agents pour nécessité de service sont récupérées. Néanmoins, compte-tenu de certaines situations, les récupérations ne sont pas possibles et les heures doivent être payées (sous forme d'Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires pour les agents de catégorie B et C, ou sous forme d'Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires pour les agents de catégorie A). Les **IHTS** et **IFTS** ne doivent donc pas être confondus avec le régime indemnitaire qui récompense la manière de servir de l'agent, les IHTS et IFTS compensent des heures de travail réalisées au-delà des heures normales. La délibération du 19/12/2017 qui a institué le régime indemnitaire ne précisait pas explicitement le versement de ces indemnités. Le Trésorier nous demande donc de régulariser la situation en lui transmettant une délibération autorisant le versement de ces indemnités pour travaux supplémentaires aux agents de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le versement des IFTS et IHTS aux agents de la commune.

Subvention toiture

Madame le maire présente deux dossiers pour des travaux de toiture réalisés sur Treffort et Cuisiat.

Le conseil municipal autorise le versement des subventions correspondantes pour respectivement 565.80 € et 264 €

Tarifs ACSI

Par délibération du 31 janvier 2018, il avait été décidé d'accorder aux détenteurs de la carte ACSI (centrale de réservation prisée notamment par les hollandais et les allemands) un tarif préférentiel lors de certaines périodes de l'année (du 01/04 au 03/07 et du 23/08 au 31/10). Le tarif accordé était de 15 € pour une caravane et 2 personnes, il passerait en 2020 à 16 € mais une réduction

supplémentaire de 7 nuits pour le prix de 6 serait proposée. Ce tarif préférentiel permet d'être référencé chez ACSI et d'atteindre une clientèle étrangère.

Le conseil donne son accord, à l'unanimité pour l'application de ces réductions.

Centre de loisirs de Lucinges

La Ville de Bourg avait, en mai dernier, mis en vente aux enchères le centre de Lucinges avec une mise à prix minimum de 180 000 €. A ce moment-là, la position de la commune était de ne pas acquérir ce tènement.

Aucune enchère n'ayant été remportée, le prix de départ a été ramené à 120 000 €.

Suite à cette modification, se pose à nouveau la question d'acquérir ou pas ce tènement.

Un délai de réflexion supplémentaire a été demandé à la ville de Bourg pour étudier l'opportunité d'acquérir ces bâtiments. Les bâtiments de Lucinges font partie du patrimoine du village, et l'idée d'y faire un gîte de groupe semble toujours intéressante.

L'Atelier du Triangle missionné par la CA3B (dans le cadre de l'aide aux communes) a présenté vendredi 20 septembre une première étape de leur étude de faisabilité. Globalement, il semble techniquement possible de réaliser un gîte pour une quarantaine de personnes sur ce site. L'étude financière est en cours et sera présentée lors du prochain conseil.

La mise en vente aux enchères, prévue initialement fin septembre, est reportée au 4 novembre 2019. L'acquisition passera obligatoirement par les enchères.

Stationnement bureau de poste

Depuis le 8 avril 2019, un arrêté municipal interdit le stationnement devant la poste. Ces emplacements sont réservés exclusivement aux véhicules des convoyeurs de fonds. L'arrêt et le stationnement de tout autre véhicule est interdit et sera verbalisé.

En effet, récemment, des véhicules stationnés sur ces emplacements interdits ont empêché la livraison des fonds par les convoyeurs. Cela a occasionné des ruptures dans l'approvisionnement du distributeur de billets, et aussi de la caisse de la Poste.

Ces désagréments ont un coût certain pour la Poste qui menaçait de supprimer le distributeur. Il est donc important de réagir et de faire appliquer l'arrêté municipal.

.Location Maison Sauvage

L'ancien locataire a libéré le local depuis fin mai.

Actuellement des travaux sont en cours pour permettre l'installation de 2 nouvelles activités au rez de chaussée :

- Une agence immobilière
- Un atelier d'art

Le projet d'aménagement fait état d'un coût d'environ 30 000 € dont le raccordement au réseau de chaleur communal. Les travaux seront pris en charge sur le budget annexe « développement commercial ». Le démarrage des travaux est prévu courant novembre pour se terminer le 15 décembre.

Actuellement, l'appartement situé à l'étage est utilisé 2 demi-journées par semaine, par l'association familiale pour son activité de tapissier.

Points sur les travaux

-Mairie : La société SMA, titulaire du lot 6 (menuiseries extérieures acier, métallerie) sera en cessation d'activité au 30 septembre. Cette situation met en difficulté le chantier de la mairie qui ne peut être mis hors d'eau, d'autant plus que les baies livrées sont arrivées cassées. Si des solutions ne sont pas trouvées rapidement, le chantier risquerait d'être arrêté.

-Mousserons : Les travaux se déroulent dans de bonnes conditions, sans difficulté particulière.

-Assainissement de Cuisiat : les travaux sont terminés, il reste une vingtaine de branchements particuliers à faire, la voirie est en cours de réfection.

Points d'actualité CA3B

-transport à la demande :

- un seul numéro pour réserver : 04 57 38 37 01.
- 5 points d'arrêt sur la Commune (Bourdonnières, Eglise de Cuisiat, Montmerle, Pressiat, Treffort centre) qui desservent Coligny, Marboz, St Etienne du Bois et Bourg en Bresse pour un montant de 1.30 € par trajet. Seule contrainte : réserver le véhicule au moins 2h avant l'horaire souhaité.

-Plan d'équipement Territorial : PET

Ce dispositif est mis en place sur 3 ans (2019/2020/2021) afin de permettre aux communes de réaliser ou de réhabiliter des équipements d'usage supra-communal.

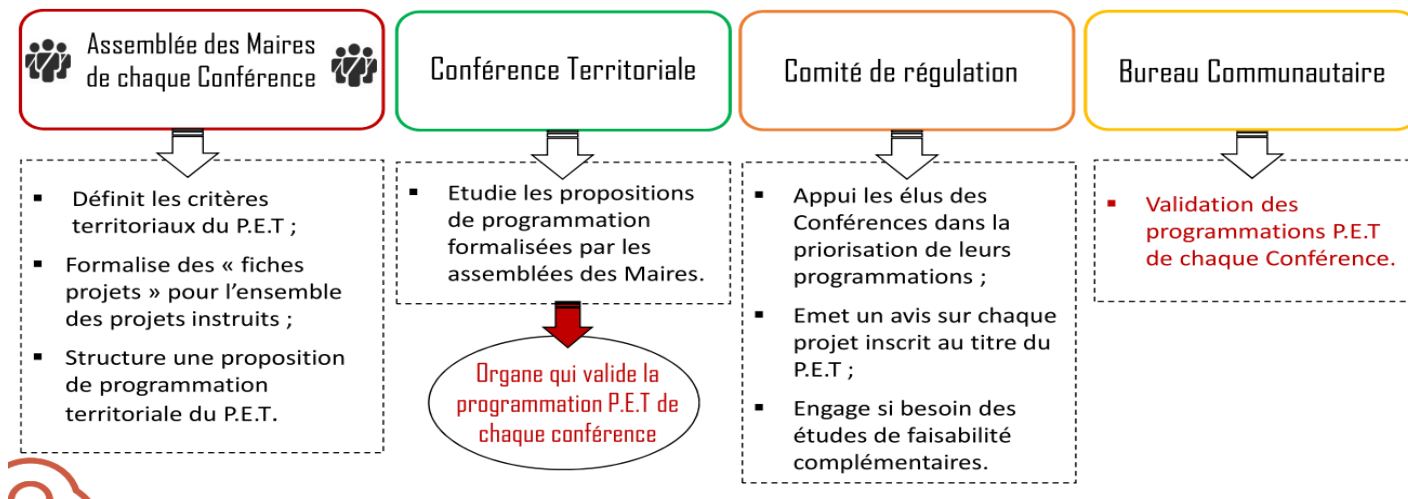
15 millions d'€ y sont consacrés, pour l'ensemble de la Ca3B.

Pour le secteur de Bresse Revermont, un montant de 2,35 millions d'€ est alloué.

	Population totale INSEE 2016	Montant forfaitaire	Montant proratisé	TOTAL
BRESSE	24743	1 000 000,00 €	2 001 066,07 €	3 001 066,07 €
BRESSE REVERMONT	16770	1 000 000,00 €	1 356 257,44 €	2 356 257,44 €
SUD REVERMONT	17328	1 000 000,00 €	1 401 385,15 €	2 401 385,15 €
BOURG AGGLO	14740	1 000 000,00 €	1 192 083,17 €	1 892 083,17 €
BOURG + SAINT-DENIS + VIRIAT + PERONNAS	62433		5 049 208,17 €	5 349 208,17 €
	136014	4 000 000,00 €	11 000 000,00 €	15 000 000,00 €

Critères socles de chaque équipement : dimension supra-communale, capacité des communes à en supporter les frais de fonctionnement, dimension transition énergétique et/ou écologique.

Instances mises en œuvre :



Actuellement, à l'échelle de la conférence Bresse-Revermont, les projets presentis sont les suivants :

- construction d'une salle multi-activité à Villemotier : projet porté par la Ca3B (inscrit initialement au Plan Pluriannuel d'Investissement de l'ex com com de Coligny)
- réhabilitation de la cure de Germagnat en la transformant en 2 gîtes : projet porté par la commune de Nivigne et Suran
- Réhabilitation / extension du gymnase de Val-Revermont
- Fabrique du monde rural : participation au projet de création d'un gîte de groupe, salles d'animation culturelle, espace de co-working, ... : projet porté par le MRJC.
- Acquisition d'un tènement avec 2 bâtiments par la commune de Nivigne et Suran, pour y permettre l'installation de l'association ARCMA, dont l'objectif est la conservation et la réparation de mécaniques anciennes et locales.

-Aides à la rénovation des bâtiments (subventions aux particuliers) et cadastre solaire pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toits

-Sites internet :

La CA3B propose aux communes de l'Agglomération qui en expriment le souhait de bénéficier d'un site internet. Ce dispositif « d'usine à sites » commence à se déployer. La commission communication travaille sur le sujet.

-Grandes lignes du budget 2019

1) Renforcement de la solidarité financière et fiscale avec les communes :

- Prise en charge du coût du service commun des Autorisations du Droit des Sols
- Financement de services aux 74 communes (urbanisme et aménagement, assistance juridique et commande publique, prêt de matériel)
- Prise en charge du service de la fourrière animale
- Prise en charge à 100 % du FPIC communal
- Versement d'une allocation de solidarité aux communes de moins de 1000 habitants (100 000 € en 2019)

2) Poursuite de l'effort d'investissement sur les projets structurants du bassin, pour un total de 42,7 millions d'€ en 2019 :

- 28,2 M€ au budget principal
- 14,5 M€ aux budgets annexes

3) Préservation des grands équilibres financiers tout en exerçant de nouvelles compétences.

- ❖ Exercice de la compétence eau / assainissement en intégralité ;
- ❖ Gestion du crématorium dans le cadre d'une Délégation de Service Public;
- ❖ Versement de la contribution au service d'incendie et de secours et de l'allocation de vétérance ;
- ❖ Montée en puissance de la DSP Transports et gestion des transports scolaires en année pleine

A fiscalité constante :

- Maintien des taux moyens pondérés des taxes : habitation, foncières bâti et non bâti, Cotisations Foncières des Entreprises et des durées de lissage votés en 2017
- Reconduction des taux et zonages de la taxe enlèvement des ordures ménagères et de Versement Transport votés en 2017
- Pas d'instauration de la taxe GEMAPI sur le territoire de la CA3B

Tour des commissions

-Aménagement des villages : les travaux de la place de Pressiat sont quasiment terminés. Le dossier Montmerle relève essentiellement des compétences de la CA3B. Une réponse est attendue quant à la prise en charge des travaux envisagés.

-Culture : Les inscriptions pour l'opération « Et si on sortait ensemble » sont ouvertes, le principe est de co-voiturer pour se rendre au théâtre, une visite des locaux du théâtre est également prévue.

La saison d'hiver est en cours de préparation (17 janvier, 15 février, 21 mars et week-end du 18/19 avril)

-CCAS : le repas annuel aura lieu le 13 octobre, les inscriptions peuvent se faire jusqu'au 30 septembre. L'animation et le restaurateur restent les mêmes que l'année dernière

-Commission Seniors : le projet d'établissement est terminé, il sera présenté pour avis, aux personnels médico-sociaux qui interviennent à la résidence autonomie pour avis

-Cantine : l'assemblée générale a eu lieu le 17/09. La gestion de l'Association est simplifiée du fait de la collaboration avec la société SER. Le bilan financier est en léger déficit, du fait notamment des indemnités de départ en retraite d'un salarié. L'association n'a pas demandé de subvention à la commune. Il n'y a pas trop d'impayé, le prix des repas devrait augmenter de 10 cts en début d'année. L'élection des nouveaux membres du bureau aura lieu le 1^{er} octobre.

-Scolaire : l'Assemblée Générale du Sou est prévue le 27 septembre.

-Voirie : la commission de la CA3B visite les communes afin de recenser les besoins pour l'année prochaine.

-Restructuration foncière : la commission se réunit tous les mardis et les jeudis matin pour élaborer l'avant-projet. Une ébauche a été faite, en lien avec l'agent ONF pour la création des chemins. Parallèlement, la procédure des biens vacants et sans maître a été lancée.

-Filière bois : la CA3B organise une réunion le 18 octobre pour la mise en place d'une filière bois énergie sur le territoire

-Communication : les nouveaux habitants seront reçus le 16 novembre. La commission travaille sur le prochain bulletin et sur la création d'une médaille communale.

-ABC : La journée organisée à la Grange du Pin samedi 21 septembre s'est bien déroulée malgré une fréquentation moindre. Deux autres manifestations sont prévues ce week-end : sortie avec l'AGEK vendredi en fin de journée, et soirée des insectes nocturnes au musée samedi soir.

-Tourisme : malgré un début de saison difficile, le chiffre d'affaire du camping est en augmentation et devrait atteindre les 154 000 €.

Questions diverses

-Journées du Patrimoine : bonne fréquentation sur les fouilles du Mont Châtel

-Pylone Orange : la demande de travaux pour l'implantation de l'antenne de téléphonie mobile vers les services techniques a reçu un avis défavorable du fait de la proximité d'une ligne à haute tension. Mme le maire n'a donc pas signé l'autorisation de travaux.

-Plan d'eau : des algues vertes sont apparues en surface en fin de saison. L'Agence Régionale de Santé en a été informée, les prélèvements sont restés de bonne qualité. L'eau de baignade ne présentait aucun danger pour la santé.

-Cimetière de Montmerle : dans le cadre du zéro phyto, il a été décidé de végétaliser les allées. L'entreprise Millet a été retenue pour 2680 €. La population sera avertie du commencement des travaux. Si l'essai est concluant, les autres cimetières recevront le même traitement.

-Plan communal de sauvegarde : le but du PCS est de se préparer pour faire face aux sinistres importants. Le dossier avance et sera présenté lors du conseil municipal de décembre.

Prochaines dates

- 27/09 : découverte du milieu karstique avec l'AGEK
- 28/09 : opération nettoyage de la nature en partenariat avec la Cantine,
 - soirée insectes nocturnes au Musée du Revermont
- 07/10 : conseil communautaire
- 13/10 : repas du CCAS
- 19 et 20/10 : marché des fruits d'automne

Prochain conseil municipal : 24 octobre

La séance est levée à 22 h 40